



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Convoqué le vendredi 24 novembre 2017

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony PONTET

OBJET : AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A ACCORDER UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION GARDANNE ACTION CINEMA (GAC).

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	
MASINI Jocelyne	
PONTET Anthony	
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	Procuration
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	Procuration
PARLANI René	Procuration
BARBE Françoise	
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	Procuration
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	Absent

Nombre total de conseillers	: 35
Présents à la séance	: 28
Nombre de pouvoirs	: 06
Absent à la séance	: 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

En début d'année 2017, la ville a engagé une réflexion sur l'avenir du complexe cinématographique "Les Trois Casinos" en souhaitant à la fois confier l'exploitation et la réalisation des travaux à un tiers.

La subvention accordée à l'Association Gardanne Action Cinéma (GAC) au titre de l'année 2017 était d'un montant de 120 000 euros pour la participation de la ville au fonctionnement du cinéma afin d'assurer cette période transitoire.

Or, après étude et analyse économique de la situation des cinémas "arts et essais", la commune a décidé de dissocier la rénovation du cinéma de l'exploitation, en réalisant les travaux. Cette nécessité de prise en charge des travaux constitue une étape essentielle au développement de l'activité cinématographique sur Gardanne et le Bassin Minier.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Association Gardanne Action Cinéma une subvention de fonctionnement complémentaire de 49 650 euros afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'association jusqu'à la fin de l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à **l'unanimité**, l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention de fonctionnement complémentaire de 49 650 euros à l'Association Gardanne Action Cinéma (GAC) pour assurer l'équilibre budgétaire de l'association jusqu'à la fin de l'année 2017.

ARTICLE 2 : Que les crédits sont prévus au Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **01 DEC. 2017**

AFFICHÉE LE : **01 DEC. 2017**

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : **01 DEC. 2017**